

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MALANGE

Nombre de membres		
Afférents CM	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	10	8

SEANCE ORDINAIRE DU 25 juin 2026

L'an deux mil vingt six, le vingt cinq juin à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur GUIBELIN Hervé, Maire.

Délibération – 037-2026 -

Présents : Hervé GUIBELIN, Stéphanie BLANCHON GRENOT, Mathias GIRARDIN, Ludovic BRASSEUR, David CHECHILLOT, Vanessa COURDEROT, Emilie PARROT, Antoine PRIEUR-DREVON

Absents excusés : Elfi BARBARIN qui donne pouvoir à Emilie PARROT, Pascal COURDEROT

Absent :

Date de convocation

19 juin 2026

Date de l'affichage

26 juin 2026

Secrétaire de séance : Stéphanie BLANCHON GRENOT

David CHECHILLOT n'a pas pris part à la délibération.

Admissions en non-valeur

Vu la liste de créances classiques constituées par la trésorerie selon une logique d'ancienneté de la créance et des poursuites infructueuses correspondantes à des factures d'assainissement non réglées entre 2017 et 2020 d'un montant de 461.86 €,.

Considérant qu'il est nécessaire d'imputer ces créances en comptabilité,

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des sommes à passer en créances irrécouvrables, par 9 voix pour :

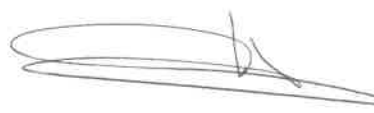
- accepte de passer la somme de 461.86 € au compte 6541,
- indique que les crédits nécessaires sont ouverts au budget primitif 2026

Conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus

**Le/La secrétaire,
Stéphanie BLANCHON GRENOT**

**Le Maire,
Hervé GUIBELIN**



Envoyé en préfecture le 26/06/2026

Reçu en préfecture le 26/06/2026

Publié le 26/06/2026

ID : 039-213903081-20260625-2026_D037-DE

